M. Piront en fut quitte, heureusement, pour des brûlures au cou, mais ne présentant aucun caractère de gravité. Le liquide corrosif s'était surtout répandu sur ses vêtements, les brûlant en différents endroits.
M. Piront se rendit aussitôt au poste de police de la place Sainte-Elisabeth, où il fit sa déclaration, et dénonça, comme étant l'auteur de la tentative, la femme Catherine Braskamp, âgée de 22 ans, femme Edouard Lenders, doubleuse, rue des Longues-Haies, cour Bonte-Platel.
Les agents Moguet et Vanmarcke se rendirent à cette adresse, où ils arrêtèrent la femme Lenders.
Celle-ci n'opposa aucune résistance. Elle déclara aux agents que, à la suite de mauvais propos tenus à son sujet par Piront, son mari l'avait abandonnée. Elle ne regrette pas son acte.
C'est pour ce motif qu'elle a voulu se venger.
Quant à M. Piront, qui habite rue Rocroy, maison Lefebvre, il n'a pas interrompu son travail : c'est dire que ses blessures sont insignifiantes. Il a reçu les soins de M. le docteur Bôle.
La femme Lenders sera transférée, aujourd'hui jeudi, à la maison d'arrêt de Lille.

Une rixe à coups de couteau. — Quatre jeunes gens, légèrement pris de boisson, se présentaient, lundi, à neuf heures du soir, dans l'estaminet tenu par M. Debruyne, rue de Bouvines, et, après s'être fait servir à boire, entraient en discussion.
M. Debruyne, prévoyant une rixe, pria les quatre hommes de sortir. Une fois dans la rue, deux d'entre eux, les frères Alphonse et François Vangeyte, âgés de 24 et 28 ans, journaliers, rue de Tunis, cour Demésie, se ruèrent sur leurs camarades, Alfred Bouse et Charles Wicard, et les maltraitèrent. Au cours de la lutte, François Vangeyte tira de sa poche un couteau et en porta plusieurs coups à Wicard, qui fut atteint à la tête, à la main et au côté droit.
Des passants séparèrent les combattants.
Dans la journée de mardi, Wicard a reçu les soins de M. le docteur Bôle, qui n'a constaté aucune blessure grave.
Néanmoins, le blessé, sur les instances d'un de ses amis, a porté plainte, mercredi, à M. Broigne, commissaire de police, qui,après enquête, a fait procéder à l'arrestation des frères Vangeyte.

Un inconscient. — Un jeune homme de 16 ans, Emile Chatelain, apprêteur, rue Bernard, cour Bernard, a été arrêté, mardi, pour avoir à plusieurs reprises, les nuits précédentes, tenté de mettre le feu dans les cabinets d'aisance.
Après lui avoir fait subir un interrogatoire, M. le Juge d'instruction, devant qui Chatelain a été conduit mercredi,n'a pas eu de peine à se rendre compte que ce jeune homme ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales.
Aussi le magistrat a-t-il abandonné les poursuites et confié le jeune Chatelain à son père qui,d'ailleurs, était venu le réclamer.

Tout le monde en veut, du délicieux beurre d'Oostcamp. La laiterie, pour rendre ses produits accessibles à toutes les bourses, vend son beurre à partir d'aujourd'hui à **3,30 le kilog**. Chacun voudra en goûter de ce beurre exquis, si apprécié des gourmets. Arrive frais chaque jour, rue du Bois, 13, et dans les dépôts-succursales.

Vidanges inodores. — La direction prie sa clientèle de vouloir bien remettre ses commandes chez M. Vandamme. Grand'Rue 41 bis, (coin de la rue Pauvrée). 39771—91511

Corsets parisiens dernier genre. Elégance, souplesse, solidité. Mademoiselle Haverbèque, rue des Arts, 56, Roubaix. 90780 - 39628

Lannoy. — *Le conseil de révision.* — Le conseil de révision, pour les conscrits des communes du canton de Lannoy, aura lieu mardi, 2 avril, à la mairie de cette ville, à 8 heures 1/2 du matin. La revue d'appel aura lieu le même jour à 10 heures du matin, place de la Mairie, à Lannoy.

Ascq. — *Bris de clôture.* — Dans la nuit du mardi au mercredi, M. Léopold Cheriner, marchand de parapluies à Ascq, était réveillé en sursaut par de violents coups de pied donnés sur sa porte.
M. Cheriner reconnut enfin la voix d'un nommé Augustin Abraham, qui l'invitait à venir se mesurer avec lui; aussi se garda-t-il de répondre.
Abraham enfonça alors la porte d'entrée à coups de pied, puis, pénétrant dans la maison, brisa quelques meubles et se retira, croyant M. Cheriner absent.
La gendarmerie de Lannoy a ouvert une enquête.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,30** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX
Rue du Bois, 13;
Rue de l'Industrie, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 150;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;
Place d'Amiens, Mayot, boul.;
Rue d'Italie, 36;
Rue de l'Epeule, 188;
Rue de Tourcoing, 155;
Rue du Tilleul, 123;
Boulevard de Strasbourg, 126;
Rue Corneille, 7;
Rue Ma Campagne, 113;
Rue du Collège, 71 bis;
Rue de la Halle, 9;
Rue Notre-Dame, 27;
Rue de la Chaussée, 2
Rue Decrême, 37;
Rue Turgot, 68;
Place de la Gare, 11;
Grande-Rue, 38;
Rue de la Fosse-aux-Chênes, 93
A TOURCOING
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 3;
Rue de Gand, 91;
Rue du Tilleul, 18;
A CROIX
Rue de la Gare chez M. Duvivier
A LILLE
Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 37930

WATTRELOS

Réunion de commission municipale. — La commission scolaire se réunira dimanche 31 mars à 10 heures du matin.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

TOURCOING

Un déraillement à la Tossée. — Dans la soirée de mercredi, vers sept heures,un déraillement, qui n'a heureusement pas eu des conséquences graves, s'est produit sur la ligne du chemin de fer de Tourcoing à Lille, non loin du passage à niveau de la Tossée.
Un train de marchandises composé de wagons chargés de charbon était arrivé de Lille : la locomotive refoulait tout le train pour le garer sur les voies annexes, quand, par suite d'une erreur d'aiguillage, quatre wagons sautèrent des rails sans même être renversés.
Des mesures furent immédiatement prises pour dégager les voies et il n'en est résulté que quelques retards dans les trains de voyageurs. M. l'inspecteur Sémal était arrivé en toute hâte, pour se rendre compte de la gravité de l'accident.

Au lendemain de la cavalcade. — Le Comité organisateur a remercié par la lettre suivante la société de gymnastique l'*Union Tourquennoise* du concours empressé qu'elle avait donné à la cavalcade :
« A Monsieur Emile Frère, président de l'« Union Tourquennoise, »
» Mon cher Monsieur,
» Je tiens à adresser personnellement mes premiers remerciements à votre société *l'Union Tourquennoise*. C'est à son généreux concours que la cavalcade de lundi doit la plus belle partie de son succès.
» A vous, mon cher ami, et à votre dévoué moniteur-chef, Monsieur Delannoy, en particulier, reviennent la bonne organisation de vos groupes et de l'excellente tenue de vos sociétaires.
» L'« Union Tourquennoise » qu'on rencontre dans toutes les fêtes charitables, s'est attiré hier l'admiration générale, et je suis l'écho du public en vous disant encore : Bravo et merci !
» Agréez, » Le Président du Comité,
» CHARLES WATTINNE. »
Les autres sociétés qui s'étaient mises obligeamment à la disposition des organisateurs ont reçu, de leur côté, la lettre suivante :
« C'est grâce à votre généreux concours que la cavalcade de lundi a obtenu le magnifique succès que vous savez, et je suis trop heureux de ce résultat pour tarder davantage à vous envoyer mes remerciements.
» En pareilles circonstances, les gens de cœur savent se dévouer et, à Tourcoing, ils sont nombreux !!
» Je voudrais savoir mieux vous exprimer ma reconnaissance; mais je ne pourrais, en tout cas, le faire comme vous le méritez. Vous ne verrez donc dans cette lettre que la faible expression de ma meilleure et dévouée sympathie.
» Agréez..... » Le Président,
» CHARLES WATTINNE. »
Des remerciements ont également été adressés à M. Jules Watteuw, à M. Léon Lefebvre,qui le représentait, à toutes les personnes qui avaient si obligeamment prêté des camions et des chevaux, à M. Victor Vaissier, qui a voulu aussi, de son côté, contribuer à la bonne œuvre en faisant un don.
Si cette fête de bienfaisance, si promptement organisée, a réussi, comme résultats surtout, il faut en savoir gré aux généreux souscripteurs qui ont, par leur concours financier, aidé à en couvrir les frais de façon à laisser la recette absolument intacte. Il faut féliciter aussi les membres du Comité d'organisation et en particulier M. Charles Wattine, président, M. Emile Frère. vice-président, M. Albert Cardon, secrétaire, du dévouement qu'ils ont apporté à s'occuper des multiples détails que comporte la formation d'un cortège.
En un mot, chacun y a apporté la meilleure volonté, et on a pu constater une fois de plus qu'à Tourcoing l'initiative ne fait pas défaut surtout quand il s'agit de bienfaisance.

Les services auxiliaires de l'armée. — Nous reproduisons, à titre de document, l'extrait suivant de l'*Officiel*, relatif à une décision de la Commission des Pétitions :
« Le sieur Leclercq (Jean-Baptiste), à Tourcoing, demande que les hommes atteints d'une difformité physique, mais jouissant d'une bonne santé, soient, en cas de guerre, chargés des services auxiliaires de l'armée, afin que les hommes valides, normalement employés dans ces services, puissent être utilisés dans les troupes de combat.
» MOTIFS DE LA COMMISSION. — Aux termes de l'article 20 de la loi du 15 juillet 1889, le Conseil de révision, siégeant au chef-lieu de canton, peut s'arrêter à trois partis, après la visite des jeunes gens : exempter le jeune homme comme impropre à tout service, le déclarer bon pour le service actif ou l'envoyer dans les services auxiliaires, à moins qu'il ne juge nécessaire de l'ajourner en vertu de l'article 27.
» On sait que les services auxiliaires comprennent tous les services accessoires, bureaux, magasins, ateliers. Des jeunes gens impropres à porter le fusil ou à faire le métier actif de soldat peuvent être, en effet, d'excellents employés ou ouvriers.
» Le Conseil peut envoyer dans les services auxiliaires qui bon lui semble. Il ne relève à cet égard que de sa conscience.
» *Ce que demande le pétitionnaire doit donc avoir lieu aux termes de la législation actuelle.* Car ceux-là seuls doivent être réformés qui ne pourraient être utilisés dans les services auxiliaires.
» La Commission propose donc l'ordre du jour. »

Les mariages du lundi de Pâques. — On n'en aura jamais vu un tel nombre à Tourcoing : jusqu'ici, en n'avait que très rarement dépassé le chiffre de 50; et cette année on a déjà inscrit 70 publications, et il peut encore, d'ici samedi, en venir une trentaine.

Le quartier du Brun-Pain et le boulevard de ceinture. — Nous apprenons qu'une église va être érigée dans le quartier du Brun-Pain et que les travaux seront commencés très prochainement sous la direction de M. Maillard, architecte.
Nous savons également qu'il est question d'ouvertures de rues; aussi nous ne saurions trop engager les propriétaires intéressés à s'entendre pour faire bien.
Nous pensons que l'heure est venue pour l'administration municipale de mettre à exécution le projet de Boulevard de ceinture qui se trouve dans les cartons de la Mairie depuis de longues années. L'ouverture de la section de ce Boulevard, entre la gare de Tourcoing-les-Francs et le quartier du Brun-Pain, déjà amorcée par quelques propriétaires, s'impose dès à présent.
Avec cette artère, le quartier du Brun-Pain se trouverait à mille mètres de la gare. Des industries pourraient alors s'y installer, car elles seraient assurées d'un accès facile au chemin de fer par une large voie commode sous tous les rapports.

Une prime à nos lecteurs. — *La carte de Madagascar.* — Notre expédition militaire à Madagascar est à la veille d'entrer dans une phase active. Au moment où tous les Français auront les yeux tournés vers la grande île de l'Océan Indien, il nous a paru utile de donner, à nos lecteurs, toutes les facilités désirables pour suivre les opérations de nos vaillantes troupes contre les Hovas. Nous offrons donc, pour le prix modique de vingt centimes, une carte de Madagascar, fort bien dessinée et d'une lecture des plus aisées. Tous les détails géographiques ressortent admirablement et sont d'une netteté et d'une exactitude qui donnent à la carte une valeur intrinsèque bien plus élevée que le prix de vente. 39790—91560

Arrestation d'un escroc. — La police avait reçu l'ordre du parquet de rechercher et de mettre en arrestation le nommé Jules-Joseph Langrand, se disant sellier et marchand de cuirs, à Bauvin (Nord), qui avait quitté Lille le matin même et qui avait dû se réfugier à Tourcoing. Le service de la sûreté se mit aussitôt en campagne; et, d'après certaines indications particulières qui avaient été fournies, on trouva l'homme dans la soirée, attablé dans un estaminet de la rue du Bocquet.
En prenant le nom de son frère Charles, établi à Annœulin et honorablement connu des fournisseurs, il s'était fait expédier par MM.Lefebvre frères et de M.De Tayrac, négociants à Lille, quantité de marchandises qu'il avait aussitôt revendues à vil prix. Mais quand le frère reçut les factures, il fit aussitôt savoir aux expéditeurs qu'il n'avait fait aucune commande. Ceux-ci portèrent plainte.
Langrand avait dépensé en orgies presque tout l'argent qu'il s'était ainsi frauduleusement procuré.

Un triste personnage. — Un marchand d'étoffes de Roubaix, M. Léopold Secret, s'était arrêté lundi,au retour du marché de Tourcoing, au quartier des Cinq-Voies, pour toucher une facture d'un client. Quand il revint vers sa voiture, il la vit occupée par un jeune homme, Camille Elgeert, aide maçon travaillant pour le compte de M. Delmotte, entrepreneur, à Roubaix, qui s'était emparé de deux mètres en buis, et frappait à tour de bras sur le malheureux cheval. Le marchand intervint, mais il reçut un tel coup sur la jambe gauche, que le mètre en buis fut cassé en deux; l'autre mètre avait déjà été brisé sur le cheval.
L'agent de police Laverze, de service dans le quartier, fut averti; mais le singulier personnage, prévenu de son arrivée, prit la fuite. Il se tint toujours à une certaine distance de l'agent qui le poursuivait, tout en le menaçant d'un gros bâton qu'il avait ramassé et en le traitant de lâche et de sans cœur. Enfin, il traversa le canal sur le pont du Beau-Chêne et on le perdit de vue.
Au début de cette incroyable scène, l'individu se livra en présence de plus de 50 personnes, aux actes les plus répugnants d'outrages publics à la pudeur.

Une série d'accidents. — Mercredi dans la matinée, un tisserand nommé Carlos Dujardin, occupé à la fabrique de tapis de MM. Honoré frères, rue de la Latte, est tombé en descendant de son métier, et s'est fait une entorse au pied droit. Il a reçu les soins du docteur Bernard, et a été ensuite reconduit à son domicile, rue Nollet prolongée.
— A peu près à la même heure, dans le même établissement, un tireur de cordes, âgé de 14 ans, Henri Hellebaut, demeurant contour de l'Abattoir, s'est coupé l'index de la main droite aux verges de tapis.
— Mardi, à 8 heures 1/2 du soir, M. Jean Dandievel, âgé de 65 ans, employé chez M. Herbaux-Thibeauts, a été renversé, rue Carnot, par la voiture de M. Xavier Dubrulle, boucher rue Motte. Les roues n'ont pas passé sur lui, mais le choc a été d'une telle violence que le vieillard a eu la cuisse droite fracturée. Il a, en outre, été gravement blessé au sommet de la tête.
Après avoir reçu à la pharmacie Boyaval, place Charles-Roussel, les premiers soins de M. le docteur Vaneufville, le blessé a été transporté à son domicile, rue des Nonnes.
La guérison complète ne demandera pas moins de 4 à 5 mois.

Détournement de mineure. — *Odieuses violences.* — Les époux Bataille, rue de la Croix-Blanche, ont une fille âgée de 15 ans à peine, qui s'était toujours bien conduite, jusqu'à ce qu'elle eût fait la connaissance de Louis Penez, âgé de 21 ans, qui la détourna complètement de ses devoirs, au point qu'elle restait parfois plusieurs jours sans rentrer à la maison paternelle. Elle avait pourtant promis de s'amender, et de se bien conduire. Mais la malheureuse rencontra de nouveau son mauvais génie et ne revint plus.
Lundi soir, la mère s'étant mise à sa recherche, le rencontra place Thiers, et voulut l'emmener. Mais le jeune homme se rua aussitôt sur la pauvre femme, l'accabla de coups, au point qu'elle fut laissée sur place presque sans connaissance.
Et la fille ne fit rien pour défendre sa mère.
Penez a été arrêté mardi soir, non seulement pour les violences, mais sous l'inculpation de détournement de mineure.

Une tentative de vol. — La nuit dernière, on s'est introduit, à l'aide de fausses clefs, à l'intérieur de l'école des Frères de la rue Winoc-Chocqueel, où il ne reste personne pendant la nuit : tout a été fouillé; mais il n'y avait rien à prendre, et les malfaiteurs se sont retirés en n'emportant qu'un trousseau de clefs.

Marcq en Barœul. — *Un cheval emporté arrêté par un préposé de douanes.* — Mercredi. vers sept heures du matin, le cheval de MM. Delobelle frères, marchands de beurre à Marcq, attelé à une voiture légère dans laquelle se trouvait, avec le domestique, une vieille femme, s'est emporté, et malgré les efforts que faisait son conducteur il s'est élancé à fond de train dans la rue de la Douane, la plus fréquentée du Pont; aux cris du conducteur, le préposé de douane Quidez s'est jeté à la tête du cheval et a pu l'arrêter, après s'être laissé traîner sur une trentaine de mètres.
Un rapport a été adressé aux supérieurs hiérarchiques du brave douanier, qui s'est déjà signalé en plusieurs circonstances par des actes semblables de dévouement.

Roncq. — *Inqualifiable agression.* — Un ouvrier du Mont d'Halluin, travaillant à Tourcoing, Gustave Vandekerckove, âgé de 24 ans, passait lundi vers 10 heures du soir au Petit-Roubaix, quand il fut assailli par trois individus, qui, après l'avoir renversé, le rouèrent de coups de pieds et de coups de poings. La figure tout en sang et souffrant de ses blessures, le malheureux revint dormir chez un de ses cousins qui habite Roncq. Il n'avait pu reconnaître ses agresseurs, mais il en avait mordu deux à la main en se défendant. C'est ce qui a permis de les découvrir. Ce sont les nommés Samyn Henri, âgé de 17 ans, Delie Adolphe, âgé de 23 ans et Vandesteen Julien, âgé de 21 ans. Le premier, qui avait arrêté, s'était empressé de dénoncer son camarade, qui avait comme lui été mordu à la main; Delie, à son tour, dénonça Vandesteen. M. Delattre, commissaire de police, les a fait conduire à Lille mercredi matin.
— *Les vagabonds.* — Un mendiant se présentait mercredi après-midi chez M. le docteur Galissol; on lui donna un morceau de pain, mais il exigea de l'argent. Comme on refusait de lui en donner, il lança son morceau de pain à la figure du docteur en l'invectivant. Malheureusement pour lui, le commissaire de police avait vu la scène. Il cherchait à fuir, mais il fut bientôt arrêté. C'est un nommé Cyrille Desprez, âgé de 43 ans, comme l'indique le livret dont il était porteur.En le fouillant, on a trouvé sur lui une somme de 26 fr. 90 et une montre en argent. Son arrestation a été maintenue.
—La police de Roncq a fait dans la soirée du mardi une nouvelle battue, qui a amené l'arrestation de toute une bande de jeunes vagabonds, qui, ayant quitté le toit paternel, logeaient dans les hangars et se livraient à toutes sortes de déprédations. C'est ainsi que les nommés Gadeyne Henri, Lagaesse Léopold, Flamand Charles-Louis et Deraedt Henri, dont le plus vieux n'a pas encore 17 ans, vont être poursuivis pour vagabondage, délits de chasse et vol de pain au préjudice d'un boulanger du Blanc-Four, M. Vandeputte. Toutefois, leur arrestation n'a pas été maintenue, à cause de leur jeune âge.

Communications

SOCIÉTÉ DES ANCIENS MILITAIRES. — Dimanche prochain 31 mars, à 4 heures, au siège de la société, café Leclercq, réunion des membres de la commission. Le même jour à 6 heures, soirée récréative pour les sociétaires et leurs familles; assauts d'armes, concerts etc. avec les éléments de la société.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
J. DUCROCQ, Propriétaire
— *COURS du Jeudi 28 Mars 1895* —
SARDINES FUMÉES, 15 cent. la douzaine
Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,75 la douz.
Véritables keapers harengs fumés sans sel, 0,15

Crustacés
Langoustes 3 fr. le 1/2 kilo.
Homards (gros) »,» »»» à »» f.
Crabbes... 0,00 et 0,»»
Ecrevisses(moyennes). 0,.. et 0,20
2 f. 20 la douz. toutes préparées
Escargots. la douz. et 0,75

HUITRES	la douz.
Arcachon 0,00 ; extra	1,00
Marennes blanches extra	1,50
Anglaises (extra-fines)	2,00
Moules parquées (le kilo)	0,20

Salaisons	
Saumon rouge le 1/2 kil.	1.40
Morue nouvelle . le 1/2 k.	0,70

Harengs saurs à 05 20 15 et 0,10 pièce
Harengs salés 2 c. 15 c. et 10 c. pièce

Marée fraîche	1/2 k
Cabillaud	0,90
Maquereaux	»,»»
Soles	2,25
Turbots	2,00
Bar	»,»»
Barbue	1,75
Raies	0,90
Flotte	»,»»
Rougets	0,50
Carrelets (pleis)	»,»»
Truite saumonée	»,»»
Anguilles de rivière	»,»»
Anguilles de mer	1,25
Vives	»,»»
Saumon blanc	1,25
Crevettes	1,25
Brochet (eau douce)	»,»»
Merlans	»,»»
Eperlans	»,»»
Merluches	1,00
Harengs frais. la pièce	»,»»

GROS ET DÉTAIL
Saumon frais de Hollande 3,50 le 1/2 k.— Poissons rouges, 20 et 30 cent. pièce.— Tanches, 0,75 et 1 fr. — Huitres d'Ostende, 2 fr. la douz. — Huitres fines de Burnham, 2 fr. 50. — **Limandes soles**, 1 fr. le 1/2.— Anchois au sel blanc, 2 fr.
Belles crevettes 1 fr. 25 le 1/2 kil.
Belles Ecrevisses du Rhin vivantes 2 f. la douz.-Langoustes fraîches 3 f. le 1/2 k
CONSERVES DE POISSONS

LILLE

LA MANIFESTATION DES SANS-TRAVAIL. — *Boulevard des Ecoles.* — La pluie est le plus grand ennemi des manifestations; grâce à elle, celle des ouvriers sans travail a failli ne pas avoir lieu. La pluie, qui tombait depuis mercredi matin, s'est transformée en violente averse vers deux heures. Néanmoins, des groupes assez nombreux stationnaient déjà boulevard des Ecoles, boulevard Papin et boulevard de la Liberté. Il y a là beaucoup d'ouvriers, en effet, pas mal de femmes et d'enfants et un plus grand nombre encore de curieux.
Discours en plein air. — M. Poulet monte sur un banc, un millier de personnes se groupent autour de lui.
Citoyennes et citoyens, dit en substance M. Poulet, nous allons manifester auprès des pouvoirs publics pour demander du travail et du pain. Je vous recommande le plus grand calme; pas de cris, pas de gestes; plus nous serons calmes, plus notre manifestation sera imposante.
Il faut qu'elle frappe davantage que celle des bouilleurs de cru. On réclamait cette fois un impôt nouveau, nous, nous demandons seulement du travail et du pain.
Nous allons nous rendre par la rue de Paris et la Grand'Place à la Mairie, où nous serons reçus par M. le Maire.
Nous nous dirigerons ensuite par la rue Nationale et le boulevard de la Liberté vers la préfecture, où nous sommes également attendus.
Nous rendrons compte ensuite de nos entrevues dans une réunion publique, qui aura lieu à l'*Eldorado* à cinq heures.
M. Poulet termine en recommandant encore une fois le calme.
M. Dupied prononce ensuite quelques paroles, dans le même sens que M. Poulet. Puis le cortège se forme.
Les pancartes. — En tête du cortège, et de distance en distance, sont portées plusieurs pancartes avec les inscriptions suivantes :
« La chômage pousse au suicide, au vol et au crime. »
« Du travail ou du pain : Droit à l'existence. »
« Le chômage, c'est la misère au foyer ouvrier et la ruine du petit commerce. »
« Vivre en travaillant. Du pain pour nos enfants. »
« La production, c'est la richesse du monde. Les producteurs demandent à vivre. »
Le départ du cortège. — A trois heures, le signal du départ est donné par le comité.
En tête se placent MM. O. Poulet, Dupied et Bergot, conseiller prud'homme, et les autres délégués désignés par les syndicats.
Les manifestants se rangent derrière la délégation et le cortège s'ébranle par la rue de Paris. Il se compose d'un millier d'ouvriers, quelques femmes, mais très peu. Les manifestants défilent dans le plus grand calme, entre une double haie de curieux.
A l'Hôtel-de-Ville. — Aucun cri n'est poussé; le cortège s'avance dans le plus grand calme. Il défile sur la Grand'Place et arrive devant l'Hôtel-de-Ville, où se trouve M. le commissaire central, ceint de son écharpe, entouré de quelques agents. Une délégation de dix ouvriers se détache du cortège et monte chez M. le Maire.
Pendant l'entrevue, les manifestants attendent paisiblement devant la mairie, dans le plus grand silence.
La réception à la Mairie. — Les délégués sont reçus immédiatement par M. Géry Legrand, maire de Lille, entouré de MM. Basquin et Brassart, adjoints, et Cramette, conseiller municipal.
M. Dupied, prenant le premier la parole, remercie M. le Maire d'avoir bien voulu accorder une audience aux ouvriers sans travail.
Toutes les branches d'industrie, dit-il, sont représentées dans la délégation.
M. Dupied termine son allocution en faisant appel aux pouvoirs publics pour venir en aide aux ouvriers sans travail.
L'orateur demande instamment à l'administration municipale la prompte exécution des travaux à l'ordre du jour ; 21 millions, dit-il, viennent d'être empruntés, les ouvriers qui chôment demandent qu'on prélève sur cette somme une légère partie pour parer à leurs premiers besoins en attendant l'exécution des travaux.
M. le Maire répond. Il rend tout d'abord hommage au calme avec lequel s'est déroulée la manifestation.
Je ne suis pas, dit-il, hostile aux caisses de chômage, dont on a tant parlé en ces derniers temps, mais ce n'est pas dans les attributions des municipalités ; la Ville ne peut donner que des secours passagers.
Le Bureau de bienfaisance a d'ailleurs obtenu des sommes considérables pour venir en aide aux nécessiteux.
M. le Maire donne lecture ensuite d'une statistique établie dans chaque arrondissement de police et donnant le nombre des ouvriers employés ordinairement avec le nombre de ceux qui le sont actuellement.
De ces notes administratives, il résulte qu'en ce moment Lille compte 900 ouvriers sans travail environ.
M. Géry Legrand ajoute que l'équipement militaire vient de mettre en adjudication pour 500,000 francs de chaussures, ce qui contribuera certainement à occuper un nombre appréciable de chômeurs.
M. le Maire termine son discours en annonçant aux délégués la prochaine exécution de grands travaux et en assurant tous les travailleurs de la bienveillante sollicitude de la municipalité.
Les délégués remercient et quittent l'Hôtel-de-Ville.
Le cortège se reforme et se dirige vers la Préfecture.
A la préfecture. — Les délégués entrent à la préfecture par la rue Jacquemars-Giélée et sont introduits dans le cabinet du préfet, où celui-ci les attend accompagné de M. Génie, secrétaire général.
M. Dupied prend encore le premier la parole et expose les mêmes doléances qu'à la mairie.
M. le préfet répond qu'il ne manquera pas de porter ces revendications devant le gouvernement. On peut compter sur le maire; on peut aussi compter sur lui.
Il énumère alors les grands travaux exécutés depuis cinq ans par l'administration préfectorale, de concert avec l'assemblée départementale.
Il dit que depuis cinq ans on a fait chaque année un million de travaux exceptionnels, en dehors des dépenses ordinaires, et cette année on presse l'émission de l'emprunt pour faire plus encore.
Il ajoute que l'assemblée départementale s'occupe aussi des questions sociales et d'humanité ; elle a voté de grosses sommes aux malheureux ; elle a créé des pensions pour 1.000 vieillards indigents ; elle s'intéresse aex établissements hospitaliers, etc.
Le gouvernement, de son côté, ne reste pas inactif, et il n'est pas juste de dire que le Parlement se désintéresse de la question sociale. La loi sur la caisse des retraites est près d'aboutir; déjà le gouvernement est entré dans cette voie en augmentant les subventions accordées aux sociétés de secours mutuels.
M. le préfet admet que la loi de 1892 sur la durée des heures de travail n'est pas parfaite ; mais des réformes de cette nature ne peuvent aboutir du premier coup,étant donnés les intérêts divers qui agitent les membres du Parlement.
Il ajoute : « Ayez confiance ; c'est peu, mais c'est quelque chose. Le gouvernement est avec vous et il ne se désintéressera jamais des questions de travail et d'assistance. »
M. Poulet se plaint du travail de nuit et des journées de quartorze heures. Il accuse en outre les industriels de jeter sur le pavé les vieux travailleurs et il demande la prompte construction du canal du Nord et le démantèlement des remparts.
M. le préfet dit que le canal du Nord c'est une grosse question; une amorce a déjà été faite : la dérivation de la Scarpe à Douai, et le conseil général continuera les travaux selon ses ressources.
En ce qui concerne les infractions à la loi de 1892, le préfet avoue qu'elles existent et il invite les intéressés à faire connaître à son administration les patrons coupables; ils seront poursuivis.
M. Poulet prend acte de cette parole.
Là-dessus, l'entrevue est terminée et les délégués se rendent, suivis des manifestants, dans la salle de l'*Eldorado*, où ils rendent compte de leur mandat.
MM. Dupied, Poulet et Deladerrière ont successivement pris la parole; ils ont exprimé le peu de confiance qu'ils avaient dans les promesses de M. le Maire et de M. le Préfet.
A 5 heures 1/2, les manifestants se retiraient avec calme et rentraient chez eux par petits groupes.

L'Université catholique de Lille. — Une lettre circulaire vient d'être envoyée aux souscripteurs de l'œuvre par NN. SS. les archevêque et évêques de la province de Cambrai.
Ce document contient un éloquent exposé des résultats si considérables obtenus par la superbe institution qui, dans la région du Nord, est la gloire des catholiques. Il expose aussi les besoins d'un tel établissement, fondé et soutenu par la seule générosité privée. La lettre-circulaire met en évidence les obstacles de tout genre contre lesquels l'enseignement libre doit lutter pour tenir tête à la concurrence officielle. « riche de toute la richesse publique »
Elle affirme aussi, hardiment, les espérances poursuivies par les membres de l'Université catholique de Lille, professeurs ou administrateurs, qui consacrent à l'œuvre de science et de foi un zèle et des talents admirables. La générosité catholique, qui a fait des merveilles, en fera d'autres, en fera de plus grandes jusqu'au succès complet, jusqu'à la victoire définitive.

Les vols à Mons en-Barœul. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Hemapens, cabaretier rue Saint Luc et ont emporté divers objets d'une valeur de 150 fr. environ.
Ces mêmes escarpes ont opéré dans la même nuit chez M. Emile Daënens, épicier, demeurant également rue Saint-Luc et ont dérobé pour une cinquantaine de francs de vêtements.

Bourse linière. — La situation générale, sans être encore très satisfaisante, tend à s'améliorer. On signale en toiles un bon courant d'affaires à prix fermes. La demande pour les fils est active et il se traite des affaires aux derniers cours ; mais la hausse sur les prix que demandent les filateurs rencontre encore une vive résistance.
Pour les lins du pays, la fabrication est terminée dans certaines régions ; le stock en campagne est peu important, la recherche est bonne et les prix très fermes. Les affaires en lins de Russie, sans atteindre le chiffre de la semaine dernière, sont restées très actives ; prix très fermes.

Marché aux blés de Lille du 27 mars 1895. (Cours commercial). — Blés de 14 à 15 francs les 80 kilos, peu demandés.
En Boulangerie, on tient les farines de 26,50 à 27,50. Les affaires y sont peu suivies.

UNE AFFAIRE DRAMATIQUE
A BONDUES

Vol nocturne dans une ferme isolée. — Emouvants détails. — Un homme renfermé dans un coffre. — Une centenaire torturée.

La population de Bondues a été mise en émoi, mercredi matin, à la nouvelle d'un véritable drame qui s'était déroulé la nuit précédente.

LE THÉATRE DU DRAME

A cinquante mètres environ de la route nationale de Lille à Menin, au quartier dit « du Jambon » se trouve une petite ferme d'aspect assez délabré, qui est isolée de toute habitation. Elle est située en façade sur le chemin reliant la route nationale au gravier de Bondues.
Cette ferme est occupée par M. Jean-Baptiste Gallois, un célibataire de 64 ans, et par la mère de M. Gallois, presqu'une centenaire : elle a actuellement 96 ans.
C'est là que s'est déroulé le drame que nous allons narrer.

LE DRAME

Mardi, vers dix heures du soir, M. Gallois, qui s'était couché, entendit du bruit semblant provenir de la chambre de sa mère. Il se leva aussitôt, croyant que la vieille femme réclamait ses soins, mais à peine avait-il fait quelques pas qu'il se trouva en présence de deux individus qui se ruèrent sur lui.
M. Gallois, qui est très vigoureux, opposa la plus vive résistance: mais il avait affaire à forte partie, et il avait été surpris dans son premier sommeil. Les malfaiteurs le terrassèrent et, après l'avoir soulevé, ils l'enfermèrent dans un de ces grands coffres autrefois en usage pour ranger le linge. Ils eurent même la précaution de verrouiller le coffre et de placer sur le couvercle un petit tonneau contenant encore de la bière.
Après s'être ainsi débarrassé d'un témoin gênant, les voleurs se rendirent près du lit de Mme Gallois et maltraitèrent la malheureuse, la torturant de toutes façons pour lui faire avouer où se trouvait son argent.
La pauvre femme,plus morte que vive, était incapable de leur répondre. Ses bourreaux n'en purent donc rien obtenir : d'ailleurs, leur attention était attirée d'un autre côté.
M. Gallois,qui se trouvait très à l'étroit dans son coffre, avait fait de tels efforts qu'il était parvenu à soulever le couvercle en brisant les charnières, et à sortir de sa prison improvisée. Dans l'intention d'aller querir du secours, il essaya de sortir de la maison en passant par une fenêtre à tabatière placée au-dessus de la descente de cave.Mais, pour atteindre cette fenêtre,il devait passer sur une sorte de plafond qui céda malheureusement sous son poids et le pauvre homme fut précipité au fond de la cave d'une hauteur de 2 à 3 mètres.
Il se releva tout meurtri et remonta péniblement l'escalier; mais les voleurs l'attendaient à l'entrée. Une nouvelle et terrible lutte se produisit et pour la seconde fois M. Gallois eut le dessous. Ses adversaires le jetèrent sur un lit, lui enveloppèrent la tête d'un drap, le serrant à l'étouffer, et lui firent des menaces s'il ne déclarait pas où ils trouveraient de l'argent.
A bout de forces et à demi asphyxié, M. Gallois indiqua par signes les endroits où son argent était caché. C'était d'abord dans un creux existant entre une petite poutre et le plafond : il y avait là 15 francs. Une autre somme de 15 francs se trouvait dans la poche d'un gilet. Enfin,dans la salle voisine une autre cachette renfermait 30 francs.
Tandis que les voleurs étaient occupés à faire leurs perquisitions, M. Gallois eut encore l'énergie de se dégager : il brisa une fenêtre et sauta dans la cour,en criant : « Au voleur, à l'assassin ! »
Ses appels furent entendus par M. J.-B. Crépel, conseiller municipal de Bondues, qui passait non loin de là et accourut aussitôt. Les deux hommes rentrèrent dans la ferme, mais les deux voleurs s'étaient esquivés emportant leur butin.

LE PLAN DES LIEUX

D'après toutes les présomptions, les malfaiteurs s'introduisirent dans la ferme en pénétrant par une fenêtre *o*. La salle C, dans laquelle ils entrèrent tout d'abord,

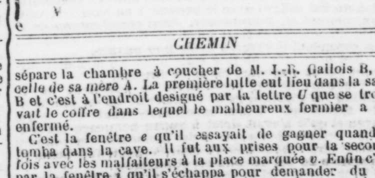

sépare la chambre à coucher de M. J.-B. Gallois B, de celle de sa mère A. La première lutte eut lieu dans la salle B et c'est à l'endroit désigné par la lettre *U* que se trouvait le coffre dans lequel le malheureux fermier a été enfermé.
C'est la fenêtre *e* qu'il essayait de gagner quand il tomba dans la cave. Il fut aux prises pour la seconde fois avec les malfaiteurs à la place marquée *v*. Enfin c'est par la fenêtre *i* qu'il s'échappa pour demander du secours.

LES PIÈCES A CONVICTION

Mercredi matin, la femme Vincent, en arrivant, comme d'habitude, à la ferme Gallois pour traire les vaches, trouva à une dizaine de mètres de l'habitation,près d'un fossé qui borde la route, une bottine d'homme à lacets et garnie de paille. Ceci laisserait supposer que le malfaiteur à qui appartient cette bottine est un ouvrier agricole.
Dès que la nouvelle de cet incroyable attentat se fut répandue, les gardes champêtres de Bondues et trois gendarmes de la brigade de Tourcoing ouvrirent une enquête, non sans avoir immédiatement prévenu le Parquet.
Les recherches auxquelles ils se livrèrent dans les environs leur firent découvrir, à 150 mètres environ de la ferme, un vieux fusil appartenant à M. Gallois.
Dans l'habitation même, ils trouvèrent une ceinture en cuir et deux ciseaux de charpentier : cette dernière découverte à son importance.
Il y a quelques jours le *Journal de Roubaix* signalait un vol d'outils commis chez M. Vandelanoitte, charron au Molinel. Nous disions que ces outils pourraient servir éventuellement à commettre d'autres vols. L'un des gendarmes, qui avait lu l'article, eut l'idée d'aller présenter ces outils à M. Vandelanoitte qui les reconnut pour lui avoir été dérobés.
— On juge de l'émotion ressentie par M. Gallois et par sa mère après les terribles scènes de la nuit précédente; aussi ont-ils abandonné provisoirement leur demeure, mais leur santé n'est pas sérieusement compromise.
— Une descente de justice aura lieu sans doute aujourd'hui jeudi.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Quelques coups de balai, s. v. p.
Roubaix, le 25 mars 1895.
Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,
Il y a bientôt deux mois que le cirque Lenka nous a quittés. Les quelques malheureuses représentations qu'il nous a données, où certainement il n'a pas fait ses frais, nous a valu : 1° un boulevard bouché pendant un mois, et 2° depuis son départ, un boulevard dans un état de malpropreté indéfinissable ;
Il nous a laissé pour remercier l'administration de la permission qu'elle lui a donnée, le fumier de ses chevaux, la sciure de la piste, les ornières et les monts de terre des pourtours, au risque de casser les jambes des passants le soir, les papiers goudronnés de sa toiture, etc., etc. Ce n'eût été qu'un demi-mal, si on eût réparé de suite les dégâts causés à notre boulevard central; mais toutes ces ordures ont été répandues par suite du passage des voitures sur un espace double, de sorte que notre boulevard a assez l'aspect d'un champ nouvellement labouré, où le fumier se montre encore par places.
Il semble que notre administration a plus de souci de plaire aux forains de passage que de la propreté et de la salubrité de la ville. La police ne pourrait-elle pas dresser procès-verbal à la ville, et la faire condamner à une forte amende pour manque persistant de balayage?
Agréez, Monsieur le Rédacteur, avec mes remerciments, l'assurance de mes sentiments distingués.
Un habitant, amoureux de sa ville.

A propos de la manifestation des « Sans-Travail »
Roubaix, 28 mars 1895.
Monsieur A. Reboux, Directeur-Propriétaire du *Journal de Roubaix*.
En lisant, ce matin,dans votre journal, de demain—ce qui prouve que vous n'êtes pas en retard — cette phrase, dans le compte-rendu de la manifestation des *Sans-Travail*, qui a eu lieu, hier, à Lille : « Il faut qu'elle frappe » davantage que celle des Bouilleurs de Crû. On réclamait un impôt nouveau : nous, nous demandons seulement du travail et du pain », — on reste stupéfait de l'ignorance des Français, en matière d'impôts et de finances.
En Belgique, tout manifestant aurait protesté, car il saurait, par l'habitude qu'il a de faire lui-même ses affaires, que le privilège des bouilleurs de crû coûte plus de 200 millions à la France, et que la suppression de ce privilège donnerait d'abord au Ministre des finances le moyen de balancer son budget, rétablirait l'égalité entre tous les Français producteurs, et assurerait aux industries qui font vivre l'agriculture les salaires, aux ouvriers des campagnes comme à ceux de la ville.
Non-seulement l'ouvrier n'a pas protesté, mais presque tout le monde ignore ces choses.
Voilà, en deux mots, la question des bouilleurs de crû du Midi, qui vivent aux dépens des travailleurs du Nord.
Agréez, etc. *Un spectateur.*

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille.— *Audience du mercredi 27 mars.* — VIOLENCES D'UN DOMESTIQUE — M. Briet, cultivateur au hameau du Gauquier à Wattrelos, avait eu à son service, pendant une quinzaine de jours, un ouvrier de ferme du nom de Ferdinand Deraes, 27 ans ; or, le 21 mars, il venait annoncer à son patron qu'il ne voulait plus être occupé chez lui et entendait être payé néanmoins. M. Briet le congédia, mais aussitôt Deraes se rendit à l'étable et en rapporta une chaise massive avec laquelle il essaya de frapper M. Briet.
Le fils de ce dernier vint à la rescousse; mais il fut, par le domestique devenu furieux, mordu à la figure et aux mains. Sur les entrefaites on avait mandé un douanier, M. Bailly, qui reçut du forcené un coup de pied grave sur la jambe. On réussit cependant à attacher Deraes au lit; Deraes s'échappa mais fut rattrapé et enfin ligotté et mené à la chambre de sûreté.
Deraes, traduit en correctionnelle,paie toute cette série d'exploits de trois mois d'emprisonnement.
UNE ATTITUDE INDÉCENTE vaut à Georges Mahieu, 20 ans, journalier à Roubaix, une peine de quarante-huit heures d'emprisonnement avec la loi Bérenger et une amende de cinq francs pour ivresse.
UNE AFFAIRE DE FRAUDE. — Dans les premiers jours de janvier, le capitaine des douanes de la capitainerie de Roubaix, accompagné d'autres préposés, assistait lui-même,sur la route de Leers,à l'arrestation de deux fillettes qui disaient porter leur contrebande pour le compte de Jules Bonte, cabaretier, rue de la Balance, à Roubaix.
Comme, précédemment, des déclarations analogues avaient été passées par de jeunes garçons ou jeunes filles aussi trouvés nantis de fraude, une instruction fut ouverte contre ledit Jules Bonte et une perquisition fut même pratiquée à son domicile : on y trouva du café et du poivre en certaine quantité, mais Bonte exhiba des passavants, des pièces de douanes qui justifiaient la présence de ces marchandises chez lui.
Toutefois, Bonte fut cité par l'administration des douanes. Il a 35 ans et n'en est pas à sa première comparution en justice pour affaires de fraude : du moins, puisqu'en 1889, son casier judiciaire est émaillé de condamnations.
D'après le rapport de police, les renseignements sur Bonte ne sont pas défavorables, au point de vue de la conduite et de la moralité; mais il passe pour loger chez lui des fraudeurs actifs que l'on soupçonne de faire pour lui un véritable service de contrebande.
Le commissaire le qualifie de « protecteur des fraudeurs » et ajoute que sur d'autres points il ne parvient jamais de plainte à l'adresse de Bonte.
— Vous êtes, fait le Président, ce qu'on pourrait appeler un honnête fraudeur, si ces deux termes pouvaient s'allier.
— J'ai été fraudeur, monsieur le Président, c'est possible, mais depuis bien des années je ne le suis plus.
Les témoins entendus sont un jeune homme et deux jeunes ouvrières qui ont déjà subi des condamnations pour faits de fraudes où le nom de Bonte a été mêlé.
Ils disent bien qu'on leur a demandé de porter pour Bonte ; ils sont allés rue de la Balance, dans l'estaminet de Bonte, où ils ont remis leur marchandise, mais lui, ils ne le connaissent pas, ou du moins ne l'ont pas vu ce jour-là.
C'est Me Roche qui est chargé de la défense. Après quelque temps de délibéré, le Tribunal rend son jugement.
Il condamne Jules Bonte à 4 mois de prison et à deux amendes de 500 fr.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du mercredi 27 mars.* — ACCIDENT A ROUBAIX. — Le 10 mai 1893, le sieur Dominique Frœhly, cocher chez M. Paul Dillies, demeurant à Roubaix, boulevard de Paris, fut chargé d'essayer et de conduire deux jeunes chevaux de sang. Il les attela à une voiture. Mais il avait à peine fait cent mètres sur le boulevard, qu'ils s'effrayèrent du bruit fait par le fouet d'un charretier. Il chercha à les maintenir ; mais les guides se cassèrent. Ils allèrent alors s'abattre contre un arbre.
Frœhly fut précipité de son siège et eut la jambe droite fracturée en deux endroits. Pour obtenir réparation du préjudice que lui causent ses blessures, il a fait assigner son patron devant le tribunal civil de Lille, en 10,000 francs de dommages-intérêts. M. Paul Dillies est assuré à la Compagnie la *Providence*, qui plaide en réalité sous son nom.
Le cocher invoqua d'abord l'art. 1385 du code civil, aux termes duquel le maître d'animaux, présumé en faute par la loi, est responsable du dommage causé par ses animaux, à moins qu'il ne prouve que l'accident est imputable à la victime ou à un cas fortuit ou de force majeure.
Du reste, d'après le demandeur, la faute du patron apparaît dans l'affaire. Les jeunes chevaux de sang avaient été achetés depuis quelques jours seulement. M. Paul Dillies devait les savoir peureux, capables de s'emporter au moindre bruit, difficiles à maintenir et à maîtriser. Il fallait donc qu'il prît, en les donnant à conduire, toutes les précautions voulues. Or, il a commis *l'imprudence de ne pas fournir à son cocher deux paires de guides*, suivant l'usage constant lorsqu'on essaie des chevaux jeunes et fougueux. Il aurait dû employer cette précaution nécessaire pour obvier au cas où l'une des guides vient à se rompre, comme aussi, du reste, pour donner au cocher plus de force à l'effet de retenir l'attelage. Les guides mises à la disposition de Frœhly étaient si peu solides qu'elles se sont rompues à la première secousse.
Le tribunal de Lille, par son jugement du 25 janvier dernier, admet la prétention du cocher tant au point de vue de l'interprétation de l'art. 1385 que de la démonstration de la faute du patron. Mais il constate en même temps que si M. Paul Dillies a eu tort de ne point fournir au conducteur deux paires de guides, celui-ci, de son côté, aurait dû les réclamer.
Le jugement accorde à Frœhly mille francs de dommages-intérêts. La victime juge cette somme insuffisante et a interjeté appel. Elle reproduit sa demande primitive de dix mille francs. Elle fait valoir que sa jambe, par suite de la fracture double, est raccourcie de quatre centimètres ; qu'il en résulte une claudication marquée, un léger renversement du pied, des deformations et des douleurs ; qu'il ne peut plus aussi facilement monter sur son siège ni sauter à bas.
M. Dillies soutient qu'il n'a commis aucune faute. Les chevaux étaient achetés par lui depuis quinze jours au moins. Changeant d'attelage, il a renouvelé en même temps ses harnais et acheté des guides neuves à M. Ernest Waetjens, sellier-bourrelier à Roubaix.
Le cocher était expérimenté, gagé et payé comme tel. En supposant même, par impossible, que des doubles guides fussent nécessaires, c'était à lui, puisqu'il a la direction de la sellerie, de s'en munir ou, du moins, d'en demander. On ne peut exiger que le maître d'un cocher payé 100 fr. par mois, soit obligé, avant chaque sortie, d'aller inspecter l'attelage.
En tout cas, si l'accident est survenu, c'est par suite de la rupture des guides. Elles n'avaient encore servi que trois fois. M. Dillies devait donc les supposer solides. Si elles étaient de mauvaise qualité ou atteintes d'un vice quelconque que l'essai n'avait pas révélé, la faute en est seulement à leur fournisseur. Elles avaient été commandées à M. Waetjens, spécialement pour les deux chevaux achetés. Celui-ci connaissait la force et l'âge des animaux. Il aurait donc dû fournir des harnais pouvant servir plus de trois fois sans se briser.
Telles sont les raisons pour lesquelles M. Dillies, devant le tribunal civil de Lille, appela en garantie M. Waetjens. Il demanda que ce dernier fût tenu de l'indemniser de toute condamnation qui serait prononcée à sa charge.
Le Tribunal a mis, au contraire, M. Waetjens hors de cause. Il a décidé que la responsabilité de celui-ci n'était nullement démontrée, nullement engagée. Mais, en cause d'appel, le débat se reproduit de la même façon qu'en première instance. M. Dillies conclut encore subsidiairement à être garanti par le fournisseur des guides.
L'affaire a été plaidée devant la première chambre de la Cour, par Me Plouvier pour l'appelant Frœhly, par Me de Warenghien pour l'intimé M. Dillies, et par Me Boutet pour M. Waetjens. Nous ferons connaître ultérieurement l'arrêt.

Les Fraudes Douanières à la Frontière

Voici ce que dit, aujourd'hui, au sujet de cette affaire, la *Libre Parole* :
« Comme je l'ai dit au début de cette campagne, les fraudes en douane ne sont pas localisées à Jeumont, et M. Paturet, l'inspecteur des finances, vient de découvrir les mêmes opérations illicites à Anor. Nous engageons l'honorable inspecteur des finances à continuer à Valenciennes et Tourcoing ses investigations : il pourra se rendre ensuite à la frontière de Suisse et ouvrir une enquête à Pontarlier.
» Les fraudes usitées à Anor sont celles que nous avons indiquées.
» On sait que, pour chaque expédition de marchandises, l'expéditeur doit établir ce qu'on est convenu d'appeler en douane des feuilles « de gros » ; ces feuilles sont faites en double expédition.
» L'une est remise à l'agence en douanes, l'autre à la douane elle-même. C'est dans le bureau de M. Altmayer, garde magasin, que ces dernières étaient déposées.
» Depuis plusieurs années, des modifications étaient apportées sur ces feuilles soit par grattage, soit par adjonction de chiffres. Les feuilles étaient ensuite remises au vérificateur qui les revêtait de sa signature alors qu'il savait que les déclarations étaient fausses.
» Une des principales charges du bureau d'Anor consiste dans l'importation de moutons venant d'Allmagne, *viâ* Chimay, Namur et Liège, et dirigés sur le sanatorium de Paris. Des wagons entiers chargés de moutons entrent chaque jour en France pendant les mois de février, mars, août et septembre.
» Or, à Anor, les employés de l'agence en douane payaient pour ces nombreux moutons dix centimes de statistique à la tonne, au lieu de dix centimes par tête, alors que les expéditeurs payaient cette dernière taxe.
» Parmi les autres fraudes découvertes, à Anor, il faut signaler le timbrage des feuilles d'expédition. Chaque déclaration doit être revêtue d'un timbre de 1 fr. 20 : c'est là une formalité réglementaire. Or, les employés de l'agence faisaient couramment un bordereau récapitulatif des expéditions de la journée et ils soumettaient cette déclaration au droit unique d'un timbre, alors qu'il en aurait fallu un nombre égal à celui des expéditions.
» Est-il besoin de dire que l'agence réclamait aux destinataires la taxe réglementaire ?
» Ajoutons que la complicité de la douane, qui n'a jamais fait doute pour nous, est à peu près établie.
» Quant à Auguste Marchal, qui avait offert sa démission de maire au préfet, il a cessé de faire partie du haut personnel de l'agence,
» S'il est innocent,pourquoi se retire-t-il ? S'il est coupable, pourquoi n'est-il pas arrêté ? » A. NANGIS.»

ETAT-CIVIL.—*ROUBAIX.*— *Déclarations de naissances du mercredi 27 mars* — Marie Desmettre, rue Lacroix. — Eugène Dubus, rue du Fontenoy. — Charles Vallays, rue d'Alger 166.— Charles Lejeune, rue Jacquard. — Juliette Atallus, rue Saint-Louis 3. — Richard Bottelberghs, rue Saint-Roch 52. — Marguerite Bolle, rue du Fort, cour Desurmont 8. — Eugène Nerrinck, Hôtel-Dieu. — Esther et Maurice Delmotte, jumeaux,rue du Fontenoy 115. — Maria Chamart, rue du Duc, cour Teitelin 10. — Théophile Vander Cruyssen, Hôtel-Dieu. — Marie Gossart, Hôtel-Dieu. — *Mariage.* — Henri Soyer, 27 ans, domestique, rue Sainte Elisabeth, cour Lahutte 13 et Blanche Buxant, 21 ans, marchande de fruits, rue Dampierre, cour Jonville. — *Déclarations de décès.* — Ursule Raiter, 7 mois, rue d'Estaing, cour Roussel 1. — Oscar Salmon, 4 mois, rue Turgot 51.— Zulma Bouvemes, 5 ans, rue de l'Ommelet, impasse Dumas 2. — Emilienne Farvacque, 23 mois, rue du Condé 36. — Auguste Craene, 18 ans, rue de Magenta 22.— Marthe Souly, 9 mois, rue du Tilleul 48. — Anne Voreux, 83 ans, Hospice civil. — Marie Couque, 69 ans, Hôtel-Dieu.
TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mercredi 27 mars.* — Marie Van Rompaey, rue de Renaix. — Maria Vanhoutte, rue du Brun-Pain. — Jules Delannoy, rue du Jambon. — *Déclaration de décès.* — Virginie Huygevelde, 68 ans, sans profession, rue de Gand 196.
CROIX. — *Déclarations de naissances du 18 au 21 mars.* — Marie Deschoemacker, rue du Petit Boutique. — Marthe De Roeck, rue de la Gare. — Auguste Delacourt, Grand'Rue. — Raphaël Quesnoit, rue Mirabeau. — Victor Hancq, rue de Thionville. — Henri Declercq, rue du Riez. — Denise Ménard, rue de Tunis. — Raymonde Loens, rue du Tonkin. — *Publications de mariages.* — Edmond Deswaene, 30 ans, peintre-vitrier et Agnès Andris, 28 ans, peigneuse. — Joseph Loridant, 25 ans, liseur et Marie Houzet, 21 ans, ménagère. — *Déclarations de décès.* — Emile Peirette, 9 mois, rue Voltaire. — Julien Simon, 2 mois, à la Ruelle. — Charles Dutriez, 55 ans, employé, rue Holden Crothers. — Marcelle Chantry, 10 mois, rue de la Limite. — Irma Delfosse, 29 ans, tisserande, rue du Boulevard.
MARCQ-EN-BARŒUL. — *Déclarations de naissances du 9 au 23 mars.* — Germaine Dillies, à Haute-Loge. — Georgette Dubruille, à l'Ecluse. — Julien Verstraete, maisons Moreau. — Antoinette Catrix, rue de Marquette.— Pauline Dal, au Quesne. — Jules Cornille, rue de l'Eglise. — Augusta Delahaye, rue Chuffart. — Cyrille Demay, pavé du Quesne. — Marcel Deconinck, au Retour de la Chasse. — Marie Bésieux, caserne des Douanes. — Emile Tempelaere, rue du Midi. — *Déclarations de décès.* — Léopold Lelong, 14 mois, à Haute-Loge. — Louis Picavet, 80 ans, à l'Hospice. — Pierre Landschoot, 48 ans, homme de peine, cour Luiset. — Angèle Delmasure, 17 ans, pensionnat Saint-Maur. — Marcel Vankeersbick, 5 mois, rue Sainte-Marie. — Vandaele, jumeaux morts-nés, rue Moreau. — Louis Menu, 81 ans, à l'Hospice. — Edouard Gotelaere, 2 mois 1/2, cour Luiset. — Gustave Buns, 46 ans, sans profession, rue du Nord. — Suzanne Delmaëre, 3 ans 1/2, rue des Ecoles. — Van Wynaerde, mort-né, rue Saint-Patrick.
LYS-LEZ-LANNOY. — *Déclarations de naissances du 15 au 22 mars.* — Emile Gazier, rue Fresnoy. — Paul Hofman, rue du Bois. — Maurice Scherpereel, rue du Pavé. — Anna Marecaux, fort du Tonkin. — Arthur Helmont, Place. — Henri Delescluse, Fresnoy. — *Publications de mariages.*— Emile Nuttin, 29 ans, journalier à Lys et Céline Delgust, 30 ans, journalière à Lys. — Léopold Prudhomme, 29 ans, peigneur de lin à Lannoy et Fideline Notte, 30 ans, journalière à Lys. — *Déclarations de décès.* — Echevin, présenté sans vie, rue Cochem. — Palmyre Willocq, 27 ans, rue Cohem. — Léon Vandekerckhove, 72 ans.
LINSELLES.— *Déclarations de naissances du 2 au 23 mars.* — Madeleine Venant, au Belcan. — Henri Castelain, rue de Bousbecques. — Mélanie Justin, à la Bassée. — Arthur Ghesquière, au Blaton. — Madeleine Werbrouck, quartier Saint-Joseph. — Désiré Delobel, au Gavre. — Joséphine Potier, à la Brasserie. — *Déclarations de décès.* — Henri Laethem, 59 ans, veilleur de nuit, Vignette. — Marecaux, présentée sans vie, Belcan. — Jeanne Conteville, 64 ans, ménagère, Cagebert. — Sophie Leleu, 69 ans, rentière. — Blondeau, présentée sans vie, Caillou. — Julia Ferrant, 10 ans, Vignette. — Alphonse Cand, 1 an, Vignette. — Emile Dassebroucq, 34 ans, à la Place. — Marie Dequmnemar, 68 ans, rue de Lille. — Augustin Dalle, 75 ans, à l'Hospice. — Victoire Debay, 34 ans, ouvrière de filature, rue du Caillou. — Henri Vincke, 47 ans, Hospice.

NORD

Les fraudes douanières à la frontière. — M. Défontaine, député du Nord, qui doit, après le vote du budget, interpeller le gouvernement sur les fraudes de Jeumont, s'est rendu, à plusieurs reprises, dans cette localité: il a interrogé les employés de la douane et de l'agence et il a emporté avec lui de nombreux documents.
L'enquête administrative semble être close ; il n'en est pas de même de l'enquête judiciaire, et le parquet d'Avesne doit encore se rendre à Jeumont prochainement, pour y recueillir divers témoignages et s'entourer des pièces nécessaires à éclairer l'instruction.
Le parquet d'Avesnes s'est rendu mercredi matin à Jeumont pour continuer l'enquête au sujet des fraudes.
Cysoing. — *Arrestation d'un soldat de la garde républicaine.* — La gendarmerie de Cysoing a arrêté, mardi, et conduit à la prison de Lille, un soldat de la garde républicaine, nommé Lecouf, dont le congé de convalescence de trois mois était expiré depuis onze jours.
— *Un accident.* — M. Albert Constant, âgé de 52 ans, marchand colporteur, est tombé, mardi, à Cysoing, sur un trottoir, d'une façon si malheureuse, qu'il s'est fracturé une jambe. Il a été reconduit en voiture à Chéreng, où il habite.

BELGIQUE

LA LOI ÉLECTORALE COMMUNALE DEVANT LA CHAMBRE BELGE. — La Chambre a continué, mercredi, la discussion du projet de loi électorale communale.
M. Bertrand a achevé le discours qu'il avait commencé dans la séance d'hier.
L'orateur expose le programme du parti ouvrier en matière communale.
Il conclut en disant qu'on empêche les socialistes de réaliser l'égalité politique. Cette attitude monstrueuse vaudra à la Droite d'être vaincue. (Très bien à gauche).
M. de Trooz déclare à son tour qu'il aurait voulu voir établir la représentation des intérêts; il déclare se rallier au projet du gouvernement.
Fait remarquer que la gauche socialiste n'a pas en... [illegible] jet des radicaux, dans le sens de son [illegible]